Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2024

DELIBERATION N° 78/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 JUILLET, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 juillet 2024

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT, Madame Sophie DIERRE, Madame Corinne DROUEN - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY.

DATE D'AFFICHAGE

11 juillet 2024

EXCUSÉS: Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Éric ESTRIER donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Monsieur Didier PAPELOUX.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice 13

Présents 08

Votants 11

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

CONVENTION POUR LA POSE D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE SUR UN IMMEUBLE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la société D'LYS, propriétaire de l'hôtel-restaurant « le Paquebot », sollicite la pose d'un panneau publicitaire sur la terrasse du Garage (immeuble communal).

Monsieur le Maire propose que pour l'année en cours :

- Une Convention à titre précaire soit établie avec « le Paquebot ». Elle définit pour l'année 2024 le montant des charges qui sera proratisé en fonction du nombre de mois effectifs :
 - Les frais d'apposition de publicité sur le garage (600€),
 - le forfait pour l'éclairage (100€).
- La taxe sur la publicité.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE son accord sur la proposition de Monsieur le Maire jusqu'au début des travaux du Garage. **AUTORISE** monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire

Michel MARESCO